



THÉZY-GLIMONT

Le Nénuphar de Thézy
3, rue de l'Eglise - Mairie de Thézy Glimont - 80440 THEZY GLIMONT
Tél : 06-35-44-96-81 - Email : fredlouna0701@icloud.com

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 3,5 hectares
- Etang communal
- Etang de Glimont
- Etang des Hailles

Membres du bureau

Président

FOURNIER Freddy

Vice-Président

FAUVELLE Jacky

Trésorier

PARQUET Stéphane

Secrétaire

BÉNICOURT Nicolas

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Ponton labellisé personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

Présentation

L'association "Le Nénuphar de Thézy" vous propose de pêcher dans plusieurs étangs ainsi que dans l'Avre (domaine public), rivière de seconde catégorie.

Vous pourrez y pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers ainsi que la pêche à la carpe.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	100,00€	79,00€	23,50€	35,00€	6,00€	17,00€	33,00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	35,00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Gamm'Vert Moreuil - route de Thennes - 80110 MOREUIL - 03-22-35-05-41

Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41

Règlement

Sont interdits :

- La pêche et amorçage en bateau
- Les nuisances sonores
- Les feux à même le sol
- Les chiens en divagation